

# Rapport annuel

—  
2024



POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN  
ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Tribunal d'arrondissement de la Sarine TASA

---

# **Introduction**

---

## **Au Conseil de la magistrature**

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,

Monsieur le Vice-président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Sarine pour l'année 2024 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Fribourg, le 24 janvier 2024

José Rodriguez, Président du Tribunal plénier

---

# Table des matières

---

<b>1.1</b>	<b>Partie générale.....</b>	<b>4</b>
1.1.1	Composition et locaux .....	4
1.1.2	Activité juridictionnelle .....	6
<b>1.2</b>	<b>Partie statistique.....</b>	<b>9</b>
1.2.1	Charge de travail en général .....	9
1.2.2	Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement .....	10
1.2.3	Affaires civiles.....	10
1.2.4	Juridiction des prud'hommes.....	13
1.2.5	Juridiction des baux.....	14
1.2.6	Assistance judiciaire en matière civile.....	14
1.2.7	Affaires pénales.....	15

# Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Sarine pour l'année 2024

## 1.1 Partie générale

### 1.1.1 Composition et locaux

#### 1.1.1.1 Organisation et composition

##### Organisation et composition au 31.12.2024

François-Xavier Audergon, Benoît Chassot, Adeline Corpataux, Alain Gautschi, Ariane Guye, Rebekka Jutzet, Saskia Etchika Oberson, Stéphane Raemy, José Rodriguez, Alexandra Rossi Carré, Président/e/s

Frédérique Bütkofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Pascal L'Homme, Jean-Benoît Meuwly, Sandrine Schaller, Suppléant/e/s des Président/e/s

**Tribunal civil et pénal :** Béatrice Ackermann, Mary-Lise Bapst, Renate Bartosch Krauskopf, Claude Chassot, Hélène Cudré-Mauroux, Caroline de Buman, Gilles de Reyff, Anne de Steiger, Colette Défago, Caroline Dénervaud, Johan Dick, Jean-Pierre Droz, Pierre Duffour, Christine Frehner, Claudia Häller, Dominique Haller Sobritz, Agnes Hayoz, Catherine Hayoz, Anne Hemmer, Renato Iliescu, Anne Jochem, Jürg Jost, Hans Jungo, Bernard Lauper, Damiano Lepori, Barbara Moigno, Samuel Rar, Sébastien Roch, Anne-Colette Schmutz-Schaller, Gilles Schorderet, Cécile Thiémard, José Uldry, Petra Vondrasek, Vanessa Winckler, Assesseur/e/s

**Tribunal des prud'hommes :** Christelle Almeida Borges, Ariane Guye, José Rodriguez, Président/e/s ; Rebekka Jutzet, Suppléante des Président/e/s ; Nicole Madeleine Aeby, David Brugger, Karin Rudaz, Assesseur/e/s ; Maude Borgognon, Gilberto D'Alessandro, Jean-François Feyer, Xavier Ganioz, Patrick Gendre, Reto Julmy, Nicolas Pius Lerf, Assesseur/e/s suppléant/e/s

**Tribunal des baux :** Ariane Guye, Présidente ; Rebekka Jutzet, Alexandra Rossi Carré, Suppléantes de la Présidente ; Matthieu Loup, Isabelle Sob, Claude Terrapon, Pierre Wicht, Assesseur/e/s ; Christian Aebischer, Roxane Casazza, Catherine Hayoz, Marie-Jeanne Piccand, Assesseur/e/s suppléant/e/s

En 2024, le Tribunal plénier a été présidé par la Présidente Adeline Corpataux et la Vice-présidence a été assumée par le Président José Rodriguez.

Le Président Jean-Marc Sallin a fait valoir son droit à la retraite pour le 30 juin 2024. Il a toutefois œuvré en tant que Président ad hoc jusqu'au 31 décembre 2024 afin de terminer la rédaction de l'ensemble des dossiers traités par ses soins. Le Tribunal le remercie pour son dévouement et le travail accompli tout au long de ces nombreuses années et lui présente ses meilleurs vœux pour sa retraite.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, la Présidente Adeline Corpataux a succédé au Président Jean-Marc Sallin en tant que Présidente du Tribunal pénal.

A la même date, la greffière, Saskia Oberson, est entrée en fonction au poste de Présidente du Tribunal civil reprenant ainsi le rôle jusqu'alors tenu par la Présidente Adeline Corpataux.

Le Tribunal leur présente ses meilleurs vœux dans leurs nouvelles fonctions.

En 2025, la présidence du Tribunal plénier sera assurée par le Président José Rodriguez et la vice-présidence par le Président François-Xavier Audergon.

En 2024, M. Nicolas Pius Lerf a été élu par le Grand Conseil comme juge assesseur pour le Tribunal des prud'hommes. Le TASA lui souhaite la bienvenue et plein de succès dans sa nouvelle fonction.

#### 1.1.1.2 Ressources en magistrat-e-s

##### Juges professionnels/les - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2022	2023	2024
Audergon François-Xavier	Président	1	1	1
Chassot Benoît	Président	1	1	1
Corpataux Adeline	Présidente	1	1	1
Gautschi Alain	Président	1	1	1
Guye Ariane	Présidente	1	1	1
Jutzet Rebekka	Présidente	0.5	0.5	0.6
Raemy Stéphane	Président	1	1	1
Oberson Saskia Etchika	Présidente	0	0	0.9
Rodriguez José	Président	1	1	1
Rossi Carré Alexandra	Présidente	1	1	1
Sallin Jean-Marc	Président	1	1	0
Almeida Borges Christelle	Présidente TPR	0.1	0.1	0.1
<b>Total EPT au 31.12.</b>		<b>9.6</b>	<b>9.6</b>	<b>9.6</b>

#### 1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.	2022	2023	2024
Total EPT <b>Greffiers/ères</b> (postes permanents)	13.55	13.55	13.05
Total EPT <b>Stagiaires juristes</b>	3	3	3
Total EPT <b>Collaborateur/trices administratifs</b> (postes permanents)	15.30	15.80	16.30
Total EPT <b>Apprenti/les collaborateur/trices administratifs</b>	4	4	3
<b>Total</b>	<b>35.85</b>	<b>36.35</b>	<b>35.35</b>

Pour son bon fonctionnement, le TASA a été contraint de renoncer à 0.5 EPT de ses forces rédactionnelles pour les mettre au profit d'importants besoins dans la gestion des archives.

#### **1.1.1.4 Locaux**

Les locaux du TASA ont atteint les limites de leurs possibilités pour l'activité qui y est déployée. La possibilité de créer des salles d'audience et bureaux supplémentaires est inexisteante.

Le projet du Service des bâtiments tendant à construire des étages supplémentaires sur le bâtiment du TASA semble ne pas être réalisable, de nouvelles études pour ce projet étant à nouveau nécessaires.

Le projet de démolition et de construction de nouveaux immeubles attenants au Tribunal rendra nécessaire un déménagement des salles d'audience durant les travaux, ce qui laisse envisager de grandes difficultés organisationnelles dans les années à venir.

Il est rappelé que le Tribunal des mesures de contrainte et la Commission de conciliation en matière de bail utilisent fréquemment les salles d'audience du TASA pour leurs propres besoins.

Comme évoqué dans son précédent rapport, le TASA sollicite que des mesures de sécurité convenables soient mises en place afin de garantir la sécurité des collaborateurs mais également des justiciables à l'intérieur des locaux.

#### **1.1.2 Activité juridictionnelle**

##### **1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)**

La charge de travail de chacun-e des Président-e-s et du Greffe est toujours aussi importante. Il y a lieu de se référer aux développements sous rubriques 1.1.2.2 et 1.1.2.3 ci-après.

##### **1.1.2.2 Affaires civiles (président-e, tribunal, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)**

En 2024, le nombre des affaires inscrites, tant au rôle du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine (ci-après : Tribunal civil, soit 162) qu'à celui des Présidents-es (soit 3'819), s'est élevé à 3'981. Par équivalent plein-temps (ci-après : EPT), cela correspond à environ 830 dossiers (3'981/ 4,8 EPT).

Le nombre d'affaires enregistrées est resté au même niveau extrêmement élevé que celui de 2023 (+ 3 dossiers en 2024).

Le Tribunal civil et ses Présidents-es ont liquidé 3'844 affaires en 2024, soit environ 801 dossiers par équivalent plein-temps (3'844 / 4,8 EPT).

Comme maintes fois souligné, outre le nombre extrêmement élevé des affaires civiles, ces dernières se complexifient tant par le nombre de justiciables impliqués que par les domaines qu'elles concernent et exigent ainsi plus de temps pour leur traitement.

De plus, la procédure civile, avec l'entrée en vigueur des nouvelles normes du Code de procédure civile le 1er janvier 2025, implique plus d'actes et de travail de la part de l'Autorité civile dans son ensemble (par ex. art 53 al. 3 CPC : délai de 10 jours à donner aux parties pour se déterminer sur tous les actes de procédure de la partie adverse ; art. 243 al. 1 CPC : citer dans les 30 jours une nouvelle audience lorsqu'une partie fait défaut ; application de la procédure simplifiée aux divorces qui engendre une plus grande charge de travail car le rôle du/ de la Juge est plus exigeant, etc.).

Les Magistrats-es civils-es ne peuvent plus faire face à une si importante charge de travail sans recevoir d'aide sous la forme de la création d'une cellule judiciaire complète, soit un-e Président-e civil-e, un-e Greffier-ère et un-e secrétaire, à 100%. Il en va de la saine et sereine administration de la justice et aussi du respect de l'ensemble des collaborateurs-trices du TASA et des justiciables (not. principe de célérité).

Enfin, il est relevé que cette année le Tribunal civil n'a pas fait appel à la Cellule itinérante.

La juridiction des baux a été saisie de 145 nouvelles affaires en 2024 (117 pour la Présidente et 28 pour le Tribunal). De manière globale, le nombre des affaires pendantes au 31 décembre 2024 a légèrement diminué par rapport à celles pendantes au 31 décembre 2023 (moins 9 unités, dont 3 pour le Tribunal des baux).

---

Cette juridiction reste chargée, sachant que le rôle de la Présidente Ariane Guye est composé, en sus des causes de bail, de 33% de causes prud'homales et de 33% de causes civiles ordinaires. La situation ne devrait pas s'améliorer dans le futur en raison du volume et de la complexification des affaires.

A noter encore que la suppléance du Tribunal des baux a été assumée par les Présidentes Alexandra Rossi Carré et Rebekka Jutzet, cette dernière assurant également la Présidence ordinaire pour les affaires en allemand.

Quant à la juridiction des Prud'hommes, 170 dossiers de la compétence du Président (143 en 2023) et 32 dossiers de la compétence du Tribunal (30 en 2023) ont été liquidés durant l'année 2024. Le nombre des affaires pendantes au 31 décembre 2024 (135 unités) a augmenté par rapport à 2023 (100 unités) en raison de l'importante augmentation des nouvelles entrées (175 en 2023, 238 en 2024), et ce malgré un nombre plus important de dossiers liquidés.

Dans les dossiers liquidés par les Présidents et le Tribunal, on dénombre 19 jugements, 22 conciliations, 71 autorisations de procéder délivrées et 31 dossiers liquidés pour d'autres raisons (retrait de la requête, irrecevabilité, décisions d'assistance judiciaire, mesures provisionnelles...).

#### 1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2024, le Tribunal pénal de la Sarine a reçu 87 nouveaux dossiers à traiter (84 en français ; 3 en allemand). Il en a liquidé 80. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il reste ainsi 39 dossiers à traiter.

En 2024, les Juges de police de la Sarine ont reçu 383 nouveaux dossiers (373 en français ; 10 en allemand). Ils en ont liquidé 315. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il reste ainsi 193 dossiers à traiter.

La charge de travail des Présidents-es du Tribunal pénal de la Sarine a été élevée et soutenue, afin de liquider le plus grand nombre d'affaires dans des délais raisonnables.

Les Présidents-es observent que les dossiers du Juge de police sont souvent tout aussi complexes et volumineux que ceux dévolus au Tribunal pénal.

Les Présidents-es constatent que de plus en plus d'affaires de nature économique leur sont déférées alors qu'ils ne disposent pas d'assesseurs possédant des connaissances adéquates en matière économique et financière. Par ailleurs, ces dossiers sont très volumineux.

A propos de délais raisonnables, il convient de relever que la disponibilité des acteurs de la chaîne pénale se réduit. Il s'ensuit un allongement des délais d'assignation des procès. Il devient ainsi de plus en plus compliqué de réunir à moins de 4 ou 5 mois tous les protagonistes d'une affaire pénale.

Enfin, d'une manière générale, les Présidents-es constatent que la complexité des affaires augmente : par exemple, la jurisprudence est devenue très exigeante en matière de motivation des jugements, notamment à propos de la fixation de la peine et surtout en cas de concours d'infractions. Le traitement de la question de l'expulsion judiciaire, qui se pose maintenant très fréquemment et qui, de surcroît, exige une défense obligatoire, est souvent très délicat. Tout cela accroît aussi la charge de travail des juges et la durée de la procédure.

#### 1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocat-e-s et autres intervenant-e-s

Le rapport avec les autres autorités est généralement bon, voire très bon.

Il n'y a aucune remarque particulière à formuler à propos des rapports avec les avocats-es et les autres intervenants-es.

#### 1.1.2.5 Formation

Les Présidents-es ainsi que des collaborateurs du Greffe ont pris part à des formations durant le courant de l'année 2024. Au vu de la surcharge de travail, les Magistrats-es n'ont pas pu prendre part à toutes les formations souhaitées.

---

#### **1.1.2.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)**

Le Tribunal rappelle une fois encore les modifications législatives requises dans son rapport annuel 2021. Ces modifications permettront un gain de temps non négligeable et sont vivement souhaitées.

## 1.2 Partie statistique

### 1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2022</b>	1190	4619	4540	1269
<b>2023</b>	1247	4757	4674	1330
<b>2024</b>	1328	4839	4601	1565

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024
Français	4503	4659	4743
Allemand	116	98	96

Evolution 2023-2024 (toutes affaires confondues)	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Président/e/s civils	683	760	3806	3819	3724	3670	765	908
Tribunal civil	255	267	172	162	166	174	261	255
Président/e/s tribunal des baux	18	19	142	117	141	123	19	13
Tribunal des baux	19	24	22	28	17	31	24	21
Président/e/s tribunal des prud'hommes	38	42	148	194	143	170	43	66
Tribunal des prud'hommes	60	57	27	44	30	32	57	69
Juge de police	143	125	354	383	371	315	126	193
Président/e/s Tribunal pénal	0	2	7	5	6	6	1	1
Tribunal pénal	31	32	79	87	78	80	32	39
<b>Total</b>	<b>1247</b>	<b>1328</b>	<b>4758</b>	<b>4839</b>	<b>4676</b>	<b>4601</b>	<b>1328</b>	<b>1565</b>

## 1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
<b>Juge de répression</b>						
Tribunal pénal	4	18	34	24	0	0
Juge de police	28	91	134	55	5	2
<b>Tribunal civil</b>						
Droit de la famille	5	18	19	18	48	33
Actions résultant des contrats	0	0	0	0	1	6
<b>Président/e tribunal civil</b>						
Divorce sur requête commune avec accord complet	11	80	38	17	2	1
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	10	37	30	32	11	1
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	12	15	22	35	20	2
Mainlevée	119	790	223	23	4	0
<b>Juridiction des prud'hommes</b>						
Président/e	40	86	27	13	4	0
Tribunal	0	1	8	9	11	3
<b>Juridiction des baux</b>						
Président/e	37	81	3	2	0	0
Tribunal	1	4	7	12	4	3

## 1.2.3 Affaires civiles

### 1.2.3.1 Président-e-s de Tribunal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2021</b>	611	3123	3149	585	27
<b>2022</b>	559	3727	3585	703	20
<b>2023</b>	683	3806	3724	765	15
<b>2024</b>	760	3819	3670	908	35

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023	2024
Français	3050	3646	3743	3742
Allemand	73	81	63	72

<b>Objets des jugements et ordonnances rendus</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	157	144	150
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	2	2	1
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	123	110	121
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	102	92	101
5. Mesures provisionnelles et leur modification	296	327	391
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	28	46	63
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	524	550	539
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	1591	2030	1858
a) Mainlevée	967	1149	1159
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	2	0	0
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	2	4	3
d) Ouverture de la faillite	376	407	367
e) Suspension de la faillite faute d'actif	87	285	139
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	52	41	33
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a)	0	0	2
h) Clôture de la faillite	73	70	96
i) Séquestre	22	36	29
j) Procédures concordataires	0	0	1
k) Divers	10	27	29
9. Annulation de titres	20	24	18
10. Commissions rogatoires	3	4	2
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	8	6	11
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	181	235	236
a) Transaction	31	41	43
b) Autorisation de procéder	79	107	106
c) Proposition de jugement acceptée	3	9	4
d) Jugement	23	23	11
e) Autres	45	55	72
13. Divers	397	154	179
<b>Total</b>	<b>3432</b>	<b>3724</b>	<b>3670</b>

<b>Taux de conciliation selon les art. 197 ss CPC</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)</b>	<b>260</b>	<b>181</b>	<b>234</b>	<b>236</b>
<b>1. Taux de réussite de conciliation</b>	<b>21.91%</b>	<b>18.78%</b>	<b>20.94%</b>	<b>19.92%</b>
a) Transaction	20.38%	17.13%	17.52%	18.22%
b) Proposition de jugement acceptée	1.53%	1.66%	3.42%	1.69%

### 1.2.3.2 Tribunal civil

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2021</b>	280	181	199	261	58
<b>2022</b>	262	166	172	256	57
<b>2023</b>	234	234	234	234	234
<b>2024</b>	267	162	174	255	64

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023	2024
Français	179	166	165	157
Allemand	2	0	8	5

Objets des jugements rendus	2022	2023	2024
<b>A. Code civil</b>	<b>140</b>	<b>138</b>	<b>148</b>
1. Droit des personnes	0	0	0
2. Droit de la famille	134	133	141
a) divorce	99	97	94
b) modification de jugements de divorce	33	33	41
c) séparation de corps	0	2	1
d) divers	2	1	5
3. Droit des successions	2	2	3
4. Droits réels	4	3	4
<b>B. Code des obligations</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
1. Actions résultant des contrats	12	12	7
2. Actions résultant d'actes illicites	2	1	2
3. Droit des sociétés	0	1	1
4. Autres	3	1	0
<b>C. Autres lois fédérales ou cantonales</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>167</b>	<b>172</b>

## 1.2.4 Juridiction des prud'hommes

### 1.2.4.1 Président-e-s du Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	50	159	16	37	106	50
<b>2022</b>	48	144	13	28	114	37
<b>2023</b>	38	148	10	28	105	43
<b>2024</b>	42	194	19	22	129	66

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023	2024
Français	153	140	147	191
Allemand	6	4	1	3

### 1.2.4.2 Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	40	35	12	7	7	49
<b>2022</b>	49	42	10	12	9	59
<b>2023</b>	60	27	8	12	10	57
<b>2024</b>	60	27	8	12	10	57

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023	2024
Français	34	40	27	60
Allemand	1	2	0	57

## 1.2.5 Juridiction des baux

### 1.2.5.1 Présidente-s du Tribunal des baux

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2022	17	111	110	18
2023	18	142	141	19
2024	19	117	123	13

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024
Français	108	142	117
Allemand	3	0	0

### 1.2.5.2 Tribunal des baux

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2022	21	17	19	19
2023	19	22	17	24
2024	24	28	31	21

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024
Français	17	22	28
Allemand	0	0	0

## 1.2.6 Assistance judiciaire en matière civile

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un/e défenseur/e d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2021	358	1	22	84	465
2022	387	5	22	106	520
2023	372	0	27	137	536
2024	346	2	29	157	534

## Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2021	53	0	7	0	60
2022	19	0	1	0	20
2023	29	0	5	2	36
<b>2024</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>27</b>

### 1.2.7 Affaires pénales

#### 1.2.7.1 Tribunal pénal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2021	25	72	70	27
2022	25	72	66	31
2023	31	79	78	32
<b>2024</b>	<b>32</b>	<b>87</b>	<b>80</b>	<b>39</b>

#### Nombre de personnes jugées

	2021	2022	2023	2024
	75	72	84	84

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2022	67	1	0
2023	67	1	0
<b>2024</b>	<b>70</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2021</b>	52	7	40	15	20	0
<b>2022</b>	53	12	34	15	16	0
<b>2023</b>	50	11	34	17	23	1
<b>2024</b>	63	13	44	13	31	2

	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
Personnes jugées	Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
<b>2021</b>	75	37	38	67	8	15	60	72
<b>2022</b>	72	32	40	66	6	11	61	68
<b>2023</b>	84	30	54	82	2	5	79	80
<b>2024</b>	84	23	61	82	2	13	71	80

Nombre d'infractions	2022	2023	2024
<b>1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>21</b>
a) Meurtre	0	0	4
a) Assassinat	0	0	0
b) Meurtre passionnel	0	0	0
c) Homicides par négligence	0	0	0
d) Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la	0	0	0
e) Lésions corporelles	11	14	8
f) Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	1	1	0
g) Rixe/Agression	3	5	5
h) Divers	8	4	4
<b>2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)</b>	<b>30</b>	<b>77</b>	<b>51</b>
a) Abus de confiance	1	1	0
b) Vol	11	33	20
c) Brigandage	0	8	3
d) Dommages à la propriété	9	22	17
e) Escroquerie	2	0	4
f) Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	2	2	2
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0	0
h) Extorsion et chantage	1	2	0
i) Gestion déloyale	0	0	1
j) Recel	2	4	1
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	0	0	0
l) Divers	2	5	3

<b>Nombre d'infractions</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)	3	11	11
4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)	19	40	33
a) Menaces	5	8	11
b) Contrainte	5	9	8
c) Violation de domicile	8	19	13
d) Divers	1	4	1
5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)	18	22	15
a) Mise en danger du développement de mineurs	6	3	2
b) Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	8	15	9
c) Divers	4	4	4
6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)	0	1	3
a) Violation d'une obligation d'entretien	0	0	2
b) Divers	0	1	1
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	1	0	3
a) Incendie intentionnel	1	0	3
b) Incendie par négligence	0	0	0
c) Divers	0	0	0
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	0	0	0
9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0	0
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	3	5	3
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	0	2	1
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	11	4	7
a) Induction de la justice en erreur	0	0	0
b) Blanchissage d'argent	11	4	7
c) Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0	0
d) Divers	0	0	0
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0	0
15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)	0	0	0
16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	0	0
17. Infractions à la LCR	11	33	25
a) Art. 90 ch. 1	1	6	2
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	2	1	4
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	2	0	0
d) Art. 94 (vol d'usage)	1	3	3
e) Art. 95 (circulation sans permis)	1	9	6
f) Divers	4	14	10
18. Infractions à la LStup	96	72	87
19. Infractions à la LALEtr	0	0	0

Nombre d'infractions	2022	2023	2024
20. Infractions à la LArm	2	1	8
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	45	51	96
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>343</b>	<b>364</b>

#### 1.2.7.2 Président-e-s du Tribunal pénal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2022	1	1	2	0
2023	0	7	6	1
<b>2024</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

#### 1.2.7.3 Juges de police

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2022	209	337	400	146
2023	143	354	371	126
<b>2024</b>	<b>125</b>	<b>383</b>	<b>315</b>	<b>193</b>

#### Nombre de personnes jugées

	2021	2022	2023	2024
	469	400	372	325

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2021	234	57	117
2022	172	56	115
2023	151	63	98
<b>2024</b>	<b>142</b>	<b>41</b>	<b>92</b>

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2021</b>	57	96	148	101	0	22
<b>2022</b>	53	70	87	89	0	24
<b>2023</b>	32	76	92	87	0	28
<b>2024</b>	38	72	84	79	0	14

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024
Français	376	332	315
Allemand	24	22	10

Nombre d'infractions	2022	2023	2024
<b>1. Infractions au CP</b>	<b>158</b>	<b>135</b>	<b>151</b>
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	20	24	39
b) Infractions contre le patrimoine	33	5	19
c) Atteinte à l'honneur	23	6	9
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	15	46	25
e) Insoumission à une décision de l'autorité	4	5	8
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0	0
g) Divers	63	49	51
<b>2. Infractions à la LACP</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>16</b>
a) Art. 8 LACP	0	0	0
b) Divers	13	5	16
<b>3. Infractions</b>	<b>199</b>	<b>140</b>	<b>260</b>
a) à la loi sur la pêche	0	0	0
b) à la loi sur la chasse	0	0	0
c) au code forestier	0	0	0
d) à la loi sur les denrées alimentaires	0	0	0
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0	0
f) à la loi sur les étrangers	25	7	35
g) à la loi sur la protection civile	0	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	0	0	0
i) à la loi sur la protection des eaux	0	0	0
j) à la loi sur les transports publics	9	7	16
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	1	3
l) à la loi sur le chômage	1	0	0
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	0	0
n) à la loi sur la circulation routière	59	72	50
o) à la loi sur les stupéfiants	38	21	60
p) Infractions à la LArm	9	3	13

Nombre d'infractions	2022	2023	2024
q) Divers	58	29	83
<b>Total</b>	<b>370</b>	<b>280</b>	<b>427</b>

#### 1.2.7.4 Récapitulation

##### 1.2.7.4.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2021	75	474	549
2022	72	400	472
2023	84	372	456
<b>2024</b>	<b>84</b>	<b>325</b>	<b>409</b>

Nature du jugement 2024	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	3	41	44
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	2	14	16
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	63	38	101
Personnes condamnées à des TIG	0	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires	13	72	85
à l'amende	44	84	128
assorties du sursis	13	79	92
assorties du sursis partiel	31	0	31
Retrait de plainte ou d'opposition	0	92	92
<b>Total</b>			

##### 1.2.7.4.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2021	29	56	85
2022	28	46	74
2023	27	24	51
<b>2024</b>	<b>23</b>	<b>46</b>	<b>69</b>

---

#### 1.2.7.4.3 Détention préventive

---

Nombre de prévenu/e/s en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine au moment du jugement

2021	2022	2023	2024
23	9	5	14